



BRUNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

20 h 00

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

19.036/D **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'inscrire en décision modificative n°1 au Budget primitif 2019 les crédits suivants :

IMPUTATION		LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANTS
023		virement à la section d'investissement	128 080,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			128 080,00 €

IMPUTATION		LIBELLE DE LA RECETTE	Montants en €
70	70323	redevance d'occupation du monoprix	11 116,00
73	73111	fiscalité directe	2 652,00
	7337	redevance d'occupation du monoprix	-11 116,00
total chapitre 73			-8 464,00
74	7411	dotation forfaitaire	-8 374,00
	74123	DSU	13 716,00
	74127	dotation nationale de péréquation	-6 746,00
	74834	allocations compensatrices TF	938,00
	74835	allocations compensatrices TH	125 894,00
total chapitre 74			125 428,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			128 080,00

IMPUTATION		LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANTS
10	10226	remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement	23 000,00 €
21	2116	travaux neufs et grandes réparation cimetière	-40 000,00 €
	2128	travaux aire multisport	119 514,00 €
	2128	travaux skate park	14 700,00 €
	2128	aires de jeux publiques	30 000,00 €
	21318	travaux maison de l'amitié	40 000,00 €
	2151	travaux de voirie	95 000,00 €
	2151	travaux d'aménagement de la RD 94	200 000,00 €
	2161	acquisition d'œuvres d'arts au musée	4 500,00 €
total chapitre 21			463 714,00 €
PROG018		réhabilitation des allées du cimetière	40 000,00 €
458101	458101	travaux réalisés sous mandat voirie rue de Montgeron	70 625,50 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			597 339,50 €

IMPUTATION		LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANTS
458201	458201	travaux réalisés sous mandat voirie rue de Montgeron	70 625,50 €
16	1641	besoin d'emprunt	398 634,00 €
021		virement de la section de fonctionnement	128 080,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			597 339,50 €

ADOPTE

25 Voix Pour, 8 Abstentions

19.037/D COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE BRUNOY - EXERCICE 2018

ARTICLE UNIQUE : **DONNE ACTE** de la communication du compte de gestion du Trésorier de Brunoy pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

19.038/D COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

ARTICLE 1 : **ARRETE** le compte administratif au résultat suivant :

➤ Budget Principal : + 290 836,90 €

ARTICLE 2 : **CONSTATE** la conformité de ce résultat avec les chiffres du compte de gestion du Trésorier.

ARTICLE 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent, en section d'investissement à :

Budget Principal :

Recettes	4 002 223,18 €
Dépenses	2 864 126,96 €

ADOPTÉ

24 Voix Pour, 8 Abstentions

19.039/D ADOPTION DU PRINCIPE D'ENCAISSEMENT DE PRODUITS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ MOBILE PAYMENT SERVICES (M.P.S.) OU PAYBYPHONE

ARTICLE 1 : **ADOPTÉ** le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de MPS.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

19.040/K RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) 2018

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE de la présentation du rapport retraçant les actions entreprises au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France en 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

19.041/K PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA SOCIETE ECB - MAISON CHARRIERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de transaction aux termes duquel la commune de Brunoy versera à la société ECB dont le siège est fixé au 26 rue Jean Coquelin, 95 110 SANNOIS, la somme de 18 000 € à titre d'indemnisation en règlement définitif du contentieux.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ADOpte

31 Voix Pour, 3 Abstentions

19.042/DI CREATION D'UNE CLASSE PASSERELLE ECOLE MATERNELLE VIGNE DES CHAMPS

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants, à temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2019 au tableau des effectifs.

ARTICLE 2 : PREND ACTE que le financement de ce poste sera porté, à hauteur de 80%, par la Caisse d'Allocations Familiales de L'Essonne.

ARTICLE 3 : AUTORISE M. le Maire à conduire toutes démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses afférentes sont prévues au Budget de la Collectivité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

19.043/DP **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE, POUR UNE ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE PORTANT SUR LA MISE EN SOUTERRAIN PARTIELLE DE 2 LIGNES ELECTRIQUES**

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes envisagé, pour une étude technique et financière portant sur la mise en souterrain partielle de 2 lignes électriques situées dans le quartier des Hautes Mardelles.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention constitutive dudit groupement de commandes, désignant la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme coordonnateur du groupement, et l'habilitant à signer et notifier le marché public correspondant, puis à en assurer le suivi de l'exécution, selon les modalités fixées dans cette convention, et notamment sur la base de la répartition financière des prestations entre les deux entités qu'elle précise.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document s'y rapportant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : La dépense inhérente à la mise en œuvre du groupement et à l'exécution du marché public qui sera conclu par son intermédiaire sera imputée sur budget de la Ville, exercices 2019, et suivants le cas échéant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à BRUNOY, le 27/06/2019